



Table des MRC

Centre-du-Québec

Arthabaska + Bécancour + Drummond
L'Érable + Nicolet-Yamaska



Table des MRC Centre-du-Québec

Appel de projets : Soutenir la performance des organisations de la région en favorisant l'innovation

Entente sectorielle de développement économique

Karine Perron

27/11/2025



Table des matières

Contexte	3
Objectifs	3
Violet 1 Appui aux ressources de 1 ^{ère} ligne	3
Violet 2 Formations aux entreprises.....	4
Violet 3 Services aux entreprises	5
Financement	6
Violet 1 Appui aux ressources de 1 ^{ère} ligne	6
Violet 2 Formations aux entreprises.....	6
Violet 3 Services aux entreprises	6
Demandeurs admissibles	7
Projets admissibles.....	7
Dépôts de projets.....	7
Évaluation et priorisation des projets	8
Dépenses admissibles.....	8
Dépenses non admissibles	9
Cumul des aides financières	10
Durée de l'aide	10
Documentation à fournir	10
Décision.....	10
Calendrier d'approbation des projets	11
Annonce publique	11
Communications et visibilité.....	11
Redditions de comptes et gestion des fonds liés à l'appel de projets	12
Comité d'évaluation de projets	12
Éthique et obligations.....	12
Dates et coordonnées.....	13



Contexte

Dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement économique (ESD Économique) 2025-2027, les cinq MRC et corporations de développement économique de la région du Centre-du-Québec souhaitent renforcer la performance et la capacité d'innovation des entreprises en développant une offre régionale concertée, accessible et adaptée aux réalités de terrain.

Cette démarche vise à bonifier les services existants en misant sur la collaboration entre les ressources locales et les partenaires régionaux et en faisant appel au besoin à des expertises externes complémentaires.

Objectifs

Cet appel de projets vise la bonification des ressources en développement économique pour renforcer les capacités de première ligne et stimuler la performance et l'innovation des entreprises du Centre-du-Québec.

Il se déploie à travers trois volets complémentaires, dont la mise en œuvre sera adaptée selon les besoins exprimés par les territoires.

Volet 1 Appui aux ressources de 1^{ère} ligne

Ce volet constitue un levier prioritaire pour renforcer la capacité d'action des MRC et des corporations de développement économique.

Il permettra, dans un premier temps, de consolider les compétences internes, d'outiller les équipes et de mutualiser des pratiques avant d'élargir le recours à des expertises externes plus spécialisées.

La région souhaite créer des partenariats pour offrir un accès élargi, structuré et mobilisable à des micro-formations, des outils prêts à l'emploi (gabarits, grilles, canevas) et des expertises spécialisées.

L'intervention vise à outiller les équipes de première ligne afin d'augmenter leur efficacité administrative (p. ex. recourir à l'IA pour accélérer les analyses financières et préparer la documentation exigée par les programmes de financement), libérant ainsi du temps pour l'accompagnement stratégique.

Sont également recherchés des contenus et outils qui renforcent la capacité à reconnaître le potentiel d'innovation en gestion, gouvernance ou modèles d'affaires, et à mieux conseiller les entreprises en matière de cybersécurité ainsi que de gestion et valorisation des données.

Services recherchés :

- Formations courtes pour les ressources de première ligne des MRC et corporations de développement économique. Les offres de formations qui peuvent être combinées au volet 2 seront priorisées.

- Développement d'outils libre d'utilisation (gabarits, grilles de diagnostic, canevas, checklists) et formation / coaching à l'utilisation
- Soutien à l'implantation d'outils numériques (tableaux de bord, CRM, automatisations légères) avec banque d'heures de coaching pour favoriser l'appropriation
- Ateliers pratiques avec cas réels et gabarits applicables



Thématiques potentielles:

- IA opérationnelle (pré-analyse financière, rédaction de dossiers, RAG interne)
- Diagnostic d'innovation (gestion, gouvernance, modèles d'affaires, chaîne de valeur)
- Cybersécurité (diagnostic de base, plan d'action, sensibilisation)
- Données & analytique (gouvernance des données, indicateurs, visualisation)
- Productivité organisationnelle (optimisation des processus, automatisation, amélioration continue)

Volet 2 Formations aux entreprises

La région souhaite offrir à des groupes d'entreprises des formations destinées à leurs employés afin de développer ou renforcer certaines compétences-clé à l'interne et leur permettre aux PME centricoises d'optimiser la gestion de leurs ressources humaines.

Les formations proposées devront inclure un plan de formation structuré ciblant les compétences à développer ou à renforcer, de même qu'un plan de suivi et d'accompagnement pour favoriser l'intégration des apprentissages en entreprise. Enfin, une évaluation de la satisfaction des entreprises participantes devra être prévue à la suite de la formation.

Les formations seront conçues ou adaptées de façon à favoriser la complémentarité avec l'outillage des intervenantes et intervenants de première ligne (volet 1), afin d'assurer une cohérence dans le transfert de connaissances et l'accompagnement des entreprises.

Les fournisseurs de services aux entreprises du volet 3 seront aussi invités à recommander aux entreprises accompagnées des formations du volet 2 pertinentes pour elles.

Voici des exemples de types de formations recherchées pour les entreprises :

Gestion et valorisation des données : Formations sur la gouvernance des données (collecte et intégration, stockage, sécurité), formations sur la valorisation des données d'affaires pour en faire des leviers de performance et de croissance (analyse et exploitation, efficacité opérationnelle, etc.)

Cybersécurité : Formations sur la cybersécurité en PME (sensibilisation, anticipation et réduction des risques, détection des situations d'attaque, réponse aux menaces, etc.)

Diversification et développement de nouveaux marchés : Formations pratiques pour les entreprises portant, par exemple, sur la conformité douanière et les procédures frontalières, les stratégies et la conformité interprovinciales, les plans de contingence et continuité d'approvisionnement, etc.



Gestion financière et saine gouvernance budgétaire : Formations permettant aux entreprises de renforcer leurs capacités internes en matière de gestion financière, notamment l'analyse et l'interprétation des états financiers, la modélisation budgétaire, la planification des flux de trésorerie, l'évaluation de projets d'investissement, ainsi que la mise en place de pratiques de gestion des coûts favorisant la stabilité et la croissance.

Planification stratégique et développement organisationnel : Formations axées sur l'élaboration de plans stratégiques adaptés à la réalité des PME, incluant le diagnostic interne et externe, la priorisation d'actions structurantes, la définition d'indicateurs de performance et de suivi, la gestion du changement et l'amélioration continue. Ces formations peuvent également toucher des outils de réflexion stratégique liés à l'innovation, à la productivité, à l'optimisation des processus ou à l'adaptation à des marchés en transformation.

Volet 3 Services aux entreprises

Les services recherchés visent à compléter les interventions déjà offertes par les MRC et corporations de développement économique.

L'appel de projets permettra de constituer une banque de partenaires qualifiés, qui pourront être mobilisés par les équipes locales selon les besoins des entreprises accompagnées.

Le recours à des firmes externes se fera donc en appui aux ressources locales, et non en substitution de leur rôle.

Voici des exemples de services recherchés :

Diagnostic et plan d'action : évaluation de la performance opérationnelle, de la culture d'innovation, de la maturité numérique, de la structure organisationnelle et des capacités d'adaptation/main-d'œuvre; élaboration d'un plan d'action priorisé et adapté.

Accompagnement et mise en œuvre : service-conseil personnalisé, coaching en performance et innovation; au besoin, affectation d'un chargé de projet dédié en entreprise pour structurer, suivre et accélérer l'exécution des projets

Modèle d'affaires et chaîne de valeur : renouvellement/optimisation du modèle d'affaires; adaptation à de nouveaux marchés; soutien à la transition vers des modèles plus durables ou technologiques.

Optimisation opérationnelle : amélioration des processus et méthodes de travail; optimisation des chaînes de production et de l'aménagement; analyse et affinage des flux; optimisation des ressources; minimisation des pertes et déchets.

Innovation et R-D : développement d'une culture d'innovation; idéation, validation de concepts, prototypage et préparation à la mise en marché; soutien à la R-D.

Technologies et automatisation : exploration et sélection technologiques (analyse des  besoins, recherche de solutions, validation de fournisseurs, analyse de ROI); intégration de technologies numériques, d'automatisation et d'équipements.

Financement

L'appel à projets vise à financer des projets d'une durée maximum de 18 mois et offre une aide financière maximum de 260 000 \$ par projet.

Les projets retenus devront se conformer aux activités et aux dépenses admissibles.

Les dépenses sont admissibles à partir de la date d'acceptation du projet.

Un premier versement de 50 % de l'aide financière se fait à la signature de l'entente et un deuxième versement de 50 % de l'aide financière se fait après la reddition de comptes finale.

Volet 1 Appui aux ressources de 1^{ère} ligne

Ce volet vise le renforcement des capacités des organismes de développement économique et ne s'adressent pas directement aux entreprises.

L'aide financière aux promoteurs de projets peut donc atteindre jusqu'à **80 % des coûts admissibles**.

Volet 2 Formations aux entreprises

Ce volet s'adresse à des projets qui impliquent directement les entreprises. L'aide financière de l'ESD Économique agit alors à titre de cofinancement, en complément des sommes investies par les entreprises participantes.

L'aide peut couvrir jusqu'à **50 % des coûts admissibles**, l'autre moitié devant provenir des entreprises accompagnées. Elle peut aussi provenir d'autres partenaires non gouvernementaux.

Volet 3 Services aux entreprises

Ce volet s'adresse à des projets qui impliquent directement les entreprises. L'aide financière de l'ESD Économique agit alors à titre de cofinancement, en complément des sommes investies par les entreprises participantes.

L'aide peut couvrir jusqu'à **50 % des coûts admissibles**, l'autre moitié devant provenir des entreprises bénéficiant des formations. Elle peut aussi provenir d'autres partenaires non gouvernementaux



Demandeurs admissibles

- Organismes municipaux
- Entreprises privées, à l'exception des entreprises du secteur financier
- Entreprises d'économie sociale, à l'exception des entreprises du secteur financier
- Tout autre organisme à but non lucratif ou coopérative
- Communautés autochtones (conseils de bande)
- Organismes des réseaux du milieu de l'éducation

Projets admissibles

- Offrir les services sur le territoire de la région du Centre-du-Québec ;
- Satisfaire aux critères d'au moins un des trois volets
- Être une initiative d'une durée limitée dans le temps, de nature non récurrente et n'incluant pas les charges permanentes que doit assumer l'organisme pour rester en activité indépendamment du volume de ses activités.
- L'ensemble des activités et des dépenses doivent être réalisées au plus tard le 31 octobre 2027.
- Déposer une demande de financement sectoriel lorsqu'un programme gouvernemental existe pour le projet élaboré et qu'une enveloppe est disponible, puisque ce financement doit compléter les programmes existants et non s'y substituer;
- Ne pas entrer en contradiction avec une politique gouvernementale ou une mesure approuvée par le Conseil du trésor ou le gouvernement du Québec ni couvrir une activité déjà financée par des règles budgétaires approuvées par ce dernier;
- Respecter le cadre légal et réglementaire en vigueur ainsi que les accords nationaux ou internationaux applicables;
- Ne pas générer des dépenses additionnelles qui pourraient être induites pour le gouvernement subséquemment par sa réalisation ou entraîner des conséquences négatives majeures pour un secteur d'activité couvert par la mission d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement du Québec.

Dépôts de projets

Le guide du demandeur comprend les documents suivants :

- La présentation de l'appel à projets;
- Le formulaire de dépôt de projet;
- Documents modèles à utiliser pour compléter la demande :
 - Montage financier / Coûts et financement;
 - Calendrier de réalisation;
- Le présent cadre de gestion de l'appel à projets;
- La grille d'analyse (admissibilité et évaluation) avec une liste de définitions.



Évaluation et priorisation des projets

Le comité d'évaluation des projets s'est doté de la grille suivante pour évaluer les projets admissibles et déterminer lesquels choisir et prioriser :

- La concordance avec un ou plusieurs des volets de l'appel de projets.
- L'ampleur du rayonnement régional, selon le nombre de territoires bénéficiant des services et l'ampleur des retombées.
- Les projets dont l'organisme promoteur est situé au Centre-du-Québec seront priorisés.
- Les projets ciblent en particulier les entreprises dont le chiffre d'affaires est sous 2M;
- Les projets présentant une structure bien définie et un plan d'action complet seront priorisés par rapport à ceux encore en développement ou nécessitant des dépenses liées à la mise au point du concept.
- L'importance de la contribution demandée au regard de l'ampleur du rayonnement régional ou de la portée des interventions prévues en entreprises;
- L'importance de la contribution demandée au regard des contributions d'autres parties, dont le bénéficiaire;
- L'aspect structurant du projet ;
- La qualité du montage financier et du plan de financement : réalisme des coûts anticipés, contributions des partenaires impliqués et des programmes gouvernementaux applicables, confirmation des contributions;
- La qualité du plan de réalisation du projet : liens probants entre les étapes, les activités, les ressources et les cibles;
- La qualité de la structure de gouvernance : relations claires entre les partenaires, modes de décision établis, feuille de route éloquente du directeur de projet et de l'équipe de projet.
- La pérennité du projet.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont énumérées ci-dessous.

- a) Les frais de fonctionnement directement liés à la réalisation du projet (les salaires, le loyer, l'acquisition de matériel et d'équipement, les honoraires professionnels et la reddition de comptes).
- b) Les frais de réalisation de plans et d'études (salaires et honoraires professionnels) se rapportant à la mise au point du projet :
 - La réalisation d'un plan d'affaires;
 - L'évaluation de l'opportunité d'un projet, y compris l'analyse de marché d'un projet;
 - L'évaluation de la faisabilité technique et financière d'un projet;
 - La définition et la mise au point d'un concept;



- La programmation d'activités;
- Le développement et la mise au point d'instruments ou d'indicateurs permettant de mieux mesurer un secteur d'activité, y compris les études d'achalandage et d'impact économique liées à des projets.

c) Les coûts de construction, d'aménagement, de réalisation ou de mise en place du projet. Des conditions s'appliquent dans le contexte d'adjudication de contrats en construction.

Dépenses non admissibles

L'aide ne peut servir à financer :

- Le déficit d'opération d'un organisme admissible, le remboursement d'emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement, à moins que cela s'inscrive à l'intérieur d'un plan de redressement faisant partie du projet;
- Les dépenses effectuées avant la date de dépôt du projet;
- Les dépenses liées à des projets déjà réalisés;
- Les dépenses déjà payées par un ministère ou un organisme relevant du gouvernement du Québec pour un même projet;
- Les dépenses relatives aux éléments faisant partie du plan d'immobilisation des établissements publics en santé ou couvert par un programme sous le champ d'application du ministère de la Santé et des Services sociaux (ex. : équipement médical pour un hôpital);
- La mise en place de table de concertation ou l'établissement de nouveaux partenariats;
- Toute dépense qui n'est pas directement liée au projet;
- Les dépenses relatives au soutien administratif ou financier visant à appuyer les travaux du comité régional de sélection de projets;
- Toute dépense visant le déplacement d'une entreprise provenant de l'extérieur de la région administrative;
- Toute subvention à l'administration gouvernementale, à l'exception des organismes des réseaux du milieu de l'éducation;
- Toute dépense liée à des activités encadrées par des règles budgétaires approuvées par le gouvernement du Québec, ainsi que celles relevant des normes professionnelles, de la formation obligatoire ou d'ajustements exigés à la suite d'une recommandation de la CNESST;
- Toute dépense visant des entreprises inscrites au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;
- La portion remboursable des taxes;
- Toute forme de prêt;
- Toute forme de garantie de prêt;
- Toute forme de prise de participation.
- Tirage, prix de participation, concours, bourses.



Cumul des aides financières

Le cumul des aides gouvernementales ne peut excéder 80 % des dépenses du projet dans le cadre de l'ESD Économique pour les OBNL et 50 % pour les entreprises privées. Si le projet reçoit du financement d'un autre programme d'aide publique et que les règles de cumul des aides publiques de cet autre programme sont plus strictes, des dernières s'appliquent à l'ensemble du financement du projet.

Durée de l'aide

Les projets financés doivent être réalisés dans une période maximale de 18 mois. L'ensemble des dépenses doivent être réalisées au plus tard le 31 octobre 2027.

Documentation à fournir

Remplir le formulaire disponible dans le guide du demandeur.

Le demandeur devra également fournir :

- a. Le budget détaillé du projet;
- b. Le calendrier de réalisation du projet;
- c. Les derniers États financiers, à l'exception des organisations publiques;
- d. Une résolution du conseil d'administration approuvant le projet et l'autorisation du signataire, le cas échéant.

Seuls les formulaires de l'appel à projets dûment remplis seront analysés

Décision

Les demandeurs d'aide dont les projets seront retenus recevront une confirmation de la promesse de soutien financier. Une convention d'entente sera signée entre la Table des MRC Centre-du-Québec et les organismes porteurs des projets retenus.

Les demandeurs d'aide financière dont les projets ne seront pas retenus seront également informés par écrit.

Les demandeurs retenus devront rencontrer le comité d'évaluation de projets pour codévelopper l'offre de services finale afin d'assurer l'adéquation aux besoins, si le comité d'évaluation de projet l'estime pertinent.



Calendrier d'approbation des projets

Les décisions seront communiquées aux demandeurs d'ici le 2 mars 2026.

- 21 janvier 2025 : Date limite de réception des demandes
- 22 janvier au 6 février 2026 : Évaluation des demandes reçues
- 9 au 13 février 2026 : Rencontres entre les demandeurs retenus et le comité d'évaluation de projets pour codévelopper l'offre de services finale afin d'assurer l'adéquation aux besoins.
- 26 février 2026 : Approbation des projets recommandés par le comité d'évaluation de projets
- 2 mars 2026 : Début des activités
- 31 octobre 2027 : Fin des activités

Annonce publique

Les projets retenus devront se conformer au protocole de visibilité et pourront faire l'objet d'une annonce publique.

Communications et visibilité

Le demandeur devra souligner l'apport financier de l'Entente sectorielle de développement économique du Centre-du-Québec 2025-2027 dans toutes les communications, documents et activités de diffusion en lien avec le projet.

Le logo de la Table des MRC Centre-du-Québec devra être intégré dans les publications et documents officiels. Celui-ci devra être validé avec la coordonnatrice de l'Entente sectorielle de développement économique du Centre-du-Québec minimalement 5 jours ouvrables avant la diffusion.

Le demandeur devra s'assurer de mentionner la contribution de l'Entente sectorielle de développement économique du Centre-du-Québec dans ses activités médiatiques (conférences de presse, communiqués de presse, entrevues, reportages ou campagnes publicitaires) où il est question du projet et auprès des médias qui couvrent les événements.

Il devra aussi permettre à l'Entente sectorielle de développement économique du Centre-du-Québec, à la Table des MRC Centre-du-Québec ainsi qu'à ses partenaires de diffuser cet investissement.

Redditions de comptes et gestion des fonds liés à l'appel de projets



Les projets retenus feront l'objet d'une convention d'aide financière. À la fin du projet, le demandeur devra déposer un rapport final ainsi qu'un rapport financier du projet.

La nature des pièces justificatives et des livrables en lien avec le projet à fournir préalablement à chaque versement est précisée dans la convention d'aide financière transmise suivant l'acceptation de la demande.

Les pièces justificatives doivent être conformes aux règles comptables, compatibles avec le projet et les dépenses admissibles autorisées ainsi que respecter les termes de cette convention, conformément aux normes et exigences relatives aux différents programmes et politiques de chacun des signataires de l'entente.

Comité d'évaluation de projets

Dans le cadre des appels de projets de l'entente, le comité d'évaluation est composé des membres du comité de suivi de projets, soit d'un représentant du MEIE, d'un représentant du MAMH, d'un représentant de Services Québec et de représentants de territoires du Centre-du-Québec. Ce comité d'évaluation est responsable de faire l'analyse des projets déposés ainsi que de faire des recommandations au comité directeur de l'ESD sur le choix des projets à soutenir et les ressources financières à leur consacrer.

Les demandeurs retenus devront rencontrer le comité d'évaluation de projets pour codévelopper l'offre de services finale afin d'assurer l'adéquation aux besoins.

Dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement économique et des appels de projets, le Comité directeur de l'Entente a pour rôle de déterminer les projets qui seront financés et les montants qui seront attribués. Le Comité directeur est formé de gestionnaires représentant chacun des signataires de l'Entente.

Éthique et obligations

Tout membre du Comité directeur, de la Table des MRC Centre-du-Québec ou du Comité de suivi de projets doit divulguer tout intérêt qu'il a dans une personne morale, une société ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, d'apparence de conflit d'intérêts ou de conflit de rôle. Lorsque l'un de ces comités délibère sur une question dans laquelle le membre sait avoir un tel intérêt, le membre doit quitter s'abstenir de participer aux délibérations et d'influencer celles-ci.

Après avoir divulgué son intérêt, il doit en outre quitter la séance pendant la durée des délibérations  sur cette question.

Dates et coordonnées

Les projets doivent être transmis pour le 21 janvier au plus tard à 23h59, au mandataire de l'ESD Économique, la Table des MRC Centre-du-Québec à l'attention de madame Karine Perron, par courriel à l'adresse k.perron@tablemrccdq.ca.

Pour plus d'information sur l'appel à projets, les demandes doivent être adressées à k.perron@tablemrccdq.ca.



Arthabaska + Bécancour + Drummond + L'Érable + Nicolet-Yamaska



Table des MRC

Centre-du-Québec

Arthabaska + Bécancour + Drummond

L'Érable + Nicolet-Yamaska

Karine Perron
Coordonnatrice de l'ESD Économique
k.perron@tablemrccdq.ca